

Jeu Marcelle Rideau 2019

« LE TOURISME DE MEMOIRE MILITAIRE »

Le jeu MARCELLE RIDEAU a pour but, de faire découvrir le territoire couvert par l'Office de Tourisme du Pays de Longwy.

Chaque dimanche, à compter du 23 juin, cela jusqu' au 25 août, une question se rapportant, au « **TOURISME DE MEMOIRE MILITAIRE** » sera diffusée par notre partenaire, le journal le « Républicain Lorrain », sur le site Internet de l'Office et via les réseaux sociaux.

La question comportera une réponse subsidiaire, permettant de confirmer la présence du candidat sur le lieu que l'Office de tourisme tente de lui faire découvrir.

Pour participer, chaque candidat se procurera un bulletin réponse disponible au Puits de Siège, place du colonel Darche à Longwy, à l'agence du Républicain Lorrain à Longwy ou en le téléchargeant sur le site Internet de l'OTPL www.longwy-tourisme.com

Aussitôt le jour de la diffusion de la 10ème question, le bulletin dument complété sera déposé par le candidat dans une urne placée au Puits de Siège, place du colonel Darche à Longwy ou adressé par e-mail à contact@longwy-tourisme.com, **au plus tard le jeudi 5 septembre 2019.**

Tous les participants seront invités à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le jeudi 12 septembre 2019 à Morfontaine.

Concours photos 2019

« LE TOURISME DE MEMOIRE MILITAIRE »

Règlement.

L'Office du Tourisme du Pays de Longwy, dont le siège social est rue de la Manutention, Porte de France, BP 25-31 54400 Longwy propose un concours photos, lié au jeu Marcelle Rideau, intitulé « **LE TOURISME DE MEMOIRE MILITAIRE** ».

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur, à l'exception des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Office du Tourisme du Pays de Longwy, des personnes participant à sa mise en œuvre et aux membres du jury.

Sujet du concours.

Les candidats présenteront au maximum 3 clichés. Ceux-ci pourront être réalisés jusqu'à la date limite du concours précisé ci-après. Libre choix de l'interprétation du sujet est laissé aux auteurs, mais les indications proposées dans le jeu Marcelle Rideau 2019 devront être évidentes.

Données techniques.

Les photos **entourées d'un liseré blanc**, tirées sur papier au format 20 x 30 cm, devront être légendées au dos. Figureront, le nom, le prénom, l'adresse de l'auteur et un n° de téléphone ou une adresse e-mail où l'auteur peut être joint. Une légende inclura **le titre** de l'œuvre et **le lieu** de prise de vue.

Dépôt des œuvres.

Les photos soigneusement emballées, sans dispositif d'accrochage, ni montées sur passe-partout, sont à déposer au **Puits de Siège, Place du Colonel Darche à Longwy**, ou adressées par courrier postal à : **Office de tourisme du Pays de Longwy, rue de la Manutention, Porte de France BP 25-31 54400 LONGWY**. Une seule participation par personne sera acceptée (même adresse postale et même nom de famille).

La date limite de réception des photographies à l'OTPL est fixée au 21 décembre 2019.

Le jury

Le jury de ce concours, sera composé de membres de l'Office du Tourisme du Pays de Longwy, de photographes amateurs et professionnels. Ses décisions seront souveraines.

Jugements.

Les photos seront soumises au jury avant le **15 janvier 2020**.

Exposition.

A la suite, les meilleures photos seront exposées au Puits de Siège de la place Darche, **du 27 janvier au 9 février 2020**. Durant cette exposition, les visiteurs seront amenés à choisir leurs photos préférées. Ce choix déterminera la photo « **Prix du public 2019** ».

Droits.

En s'inscrivant à ce concours, le participant s'engage à ce que le contenu des œuvres présentées respecte l'ensemble des lois régissant les droits de la propriété artistique et ceux de la propriété privée et notamment du droit, au nom et à l'image des personnes ou des biens représentés. Le comité d'organisation du concours se dégageant de cette responsabilité.

Récompenses.

Les auteurs des meilleures photos seront récompensés par divers lots de valeur (Un seul par auteur), offerts par l'office de tourisme du pays de Longwy, au cours d'une cérémonie qui aura lieu courant février 2020.

Dans le cadre de la promotion du tourisme en Pays de Longwy, l'Office se réserve le droit de présenter, tout ou partie de ces photos, au cours de diverses expositions. Leurs auteurs ne pourront pas en retirer rémunération.

Cas de force majeure.

La responsabilité des organisateurs ne pourrait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent concours devrait être modifié, écourté ou annulé.

Interprétation.

Toute question d'application et d'interprétation du règlement, sera tranchée par le bureau de l'Office de tourisme du Pays de Longwy.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, dans son intégralité.

Le règlement du concours est disponible au Puits de Siège, place du colonel Darche à Longwy et visible sur le site Internet de L'Office de Tourisme du Pays de Longwy : www.longwy-tourisme.com

